AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 144 - 5 Janvier 1979

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

LE "FEU BACTÉRIEN" MENACE LE VERGER FRANCAIS

Dû à la bactérie "Erwinia amylovora", le "feu bactérien", dangereuse maladie des rosacées, et en particulier des poiriers, est apparu dans notre Pays en 1972, les premiers foyers ayant été détectés sur des haies d'aubépine dans le Nord de la FRANCE entre DUNKERQUE et la frontière belge. Malgré les mesures très énergiques prises dès cette époque (éradication par le feu des végétaux contaminés), la maladie progresse de façon inquiétante : elle a été décelée pour la première fois cet été dans de nombreuses communes des Flandres, si bien que la zone contaminée du Nord s'étend de façon presque continue de DUNKERQUE à BAILLEUL.

Mais surtout il faut souligner l'apparition cette année du feu bactérien dans plusieurs départements du Sud-Ouest : Landes, Pyrénées Atlantiques, Lot-et-Garonne.

En raison de la grave menace que constitue cette affection pour le verger français, et du fait que les moyens de lutte sont actuellement très limités, il est indispensable que tout nouveau foyer soit très rapidement détecté. C'est pourquoi nous alertons tout spécialement les pépiniéristes mais aussi les arboriculteurs et même les amateurs de vergers en demandant à tous de se montrer vigilants, notamment au cours du printemps et de l'été prochains. Si des symptômes proches de ceux décrits ci-après étaient observés, prévenir d'urgence le Service de la Protection des Végétaux qui procèdera éventuellement aux prélèvements nécessaires en vue d'une détermination par un laboratoire spécialisé.

Plus la découverte d'un nouveau foyer sera rapide, plus grandes seront les chances d'éradication. Les poiriers et les aubépines doivent être particulièrement surveillés mais également les cotoneasters, les pyracanthas et les cognassiers.

SYMPTOMES AU PRINTEMPS :

La pénétration de la bactérie a lieu au printemps au cours de la floraison. Les bouquets floraux noircissent et se dessèchent, restant fixés sur l'arbre. Puis les jeunes pousses noircissent également. Le dessèchement progresse ensuite vers les rameaux plus gros et les charpentières. Les feuilles des parties atteintes semblent littéralement brûlées par le feu, plusieurs branches, voire la totalité de l'arbre, pouvant être attaqués. Chez les variétés sensibles de poirier, comme Passe-Crassane, l'arbre entier peut être tué en l'espace d'une saison, d'autant plus que des contaminations peuvent se produire lors de la seconde floraison.

P 78

.../...

SYMPTOMES AU COURS DE L'ETE et DU PRINTEMPS SUIVANT :

Alors que sur les branches saines les fruits formés grossissent normalement, on trouve sur les branches atteintes de tout petits fruits momifiés et noirs. L'attaque de la bactérie gagnant vers la base de l'arbre et les fruits plus gros n'étant plus alimentés par la sève, se ratatinent et se dessèchent restant fixés sur l'arbre.

Evoluant peu au cours de l'hiver la bactérie reprend son activité au printemps suivant. Il se forme sur les branches et le tronc des craquelures plus ou moins importantes avec exsudation d'un mucus bactérien qui sera à l'origine de la contamination des fleurs de nouveaux arbres.

MOYENS DE PROPAGATION DU FEU BACTERIEN :

Le plus dangereux des moyens de propagation est sans aucun doute constitué par les oiseaux qui, se posant sur les parties atteintes, peuvent transporter la bactérie à de grandes distances. Egalement très dangereux sont les insectes qui transportent la bactérie de fleurs en fleurs.

La pluie est aussi un agent de contamination vers les parties basses des arbres.

Enfin dans un verger contaminé, le sécateur, lors de la taille, est un agent de dissémination de la bactérie non négligeable.

MOYENS DE LUTTE :

Il n'existe pas actuellement de moyen de lutte curatif.

Des dispositions particulières doivent être envisagées dès l'apparition de nouveaux foyers comme par exemple la destruction par le feu des sujets atteints. En outre dans un rayon d'environ 5 kilomètres à partir des arbres reconnus contaminés, il est indispensable de prendre des mesures particulièrement sérieuses de désinfection des outils de taille par trempage dans l'alcool à brûler.

Pour réduire les risques d'infection, des traitements cupriques d'automne, d'action préventive, sont recommandés, d'une part dès la fin de la récolte dans les plantations fruitières, d'autre part en cours et à la fin de la chute des feuilles. La dose à utiliser est de 500 grammes de cuivre métal par hectolitre.

LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LE FEU BACTERIEN ET IMPORTATIONS DE PLANTES VIVANTES DE LA FAMILLE DES ROSACEES :

Rappelons enfin aux pépiniéristes deux arrêtés ministériels très importants :

- le premier du 13 janvier 1977 (Journal Officiel du 2 février 1977) concernant la lutte obligatoire contre le feu bactérien
- le second du 15 février 1977 (Journal Officiel du 19 février 1977) relatif à l'importation de plantes et de parties de plantes vivantes de la famille des rosacées.

Ces textes ont été largement diffusés en temps utile mais ils peuvent être adressés, sur simple demande accompagnée d'une enveloppe timbrée, aux pépiniéristes qui n'en disposeraient pas encore.

Les dispositions de ces arrêtés doivent être respectées scrupuleusement.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.